

DELIBERATION DD2021_147

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 novembre 2021

LE 25 novembre 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	52
Votants	71
Pouvoirs	19

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DE DORDOGNE-VALIDATION DE LA DÉMARCHE

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, Mme TOULAT, M. CHANTEGREIL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. GUILLEMOT, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, Mme FAVARD, M. MARSAC, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme CELERIER, M. PALEM, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, Mme BOUCAUD, M. LARENAUDIE, M. TALLET, M. GUILLEMET, M. MALLET, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, Mme SARLANDE, M. GASCHARD, Mme LANDON, M. CHAPOUL

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
Mme LABAILS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. SERRE donne pouvoir à Mme DUPEYRAT
M. BIDAUD donne pouvoir à Mme ARNAUD
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT
M. NARDOU donne pouvoir à M. MOTARD
M. BARROUX donne pouvoir à Mme COURAULT
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DOAT donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. CAREME
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AMELIN
M. LAVITOLA donne pouvoir à M. CAREME
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme COURAULT
Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DE DORDOGNE-VALIDATION DE LA DÉMARCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que depuis 2012, la Caisse d'allocations familiales de Dordogne et le Grand Périgueux sont engagés dans une Convention Territoriale Globale (CTG) expérimentale. Il existe 300 CTG expérimentales au niveau national. 2 conventions ont été mises en œuvre sur les périodes 2012-2015 et 2016-2020.

Que ce cadre a permis une meilleure lisibilité de préoccupations communes et a constitué une opportunité de trouver de nouveaux champs de collaboration, d'expérimenter et de développer des projets innovants dans divers domaines comme le logement ou la mobilité. Ce dispositif partenarial a permis notamment de soutenir les actions suivantes :

- La mise en place de l'action Bébé Dom' garde à domicile en horaires atypiques,
- La coordination des Accueil de Loisirs Sans Hébergement (transfert de gestion de 13 ALSH),
- L'utilisation du site « je suis un jeune.com »,
- La réalisation du site internet MUST (www.plateforme-must.fr), proposant toutes les solutions de mobilité sur le territoire, mais également des conseils, des ateliers collectifs, des actualités, des mises à disposition de véhicule, etc.

Que depuis 2020, la CNAF souhaite que les CTG deviennent le nouvel outil de contractualisation avec les territoires en lieu et place des Contrats enfance jeunesse (CEJ).

Considérant qu'aujourd'hui, le Grand Périgueux et 18 communes disposent d'un CEJ avec la CAF.

Que la démarche et les enjeux ont été présentés aux élus réunis en bureau communautaire le 21 octobre 2021.

Que les engagements financiers de la CAF sont garantis dans le cadre de la CTG, voire élargi selon les projets des communes et du Grand Périgueux.

Que toutes les communes du Grand Périgueux, y compris celles qui n'ont pas de contrat avec la CAF aujourd'hui, seront signataires de la CTG.

Considérant que définie dans la circulaire de la CNAF du 16 janvier 2020, la CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif de renforcer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire en cohérence avec les politiques locales. Ces politiques sont définies dans un certain nombre de contrats qui s'appliquent sur le territoire : le CRTE (Contrat de relance et de transition écologique), le contrat de ville, le contrat local de santé, le plan local de l'habitat... Le diagnostic et le plan d'action qui composent la future CTG intégreront les articulations avec les politiques existantes.

Que pour le Grand Périgueux, cette démarche présente l'intérêt de développer une réflexion transversale qui répond aux besoins du territoires sur l'ensemble des 43 communes, afin de :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles.

Qu'en lien avec les objectifs poursuivis dans le projet de mandat, il com...
 suivantes :

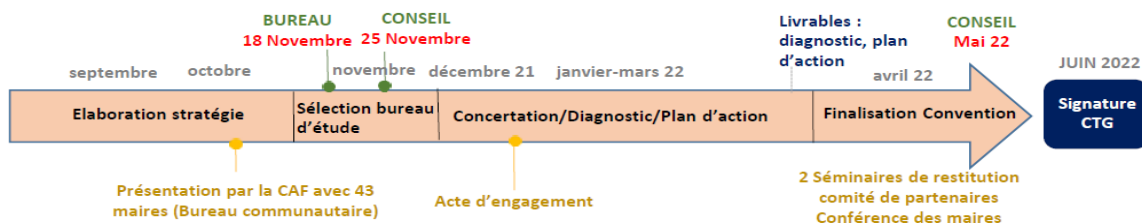
- Intégrer les problèmes sociaux des territoires ruraux dans les politiques du Grand Périgueux,
- Travailler sur l'accessibilité des services en milieu rural,
- Améliorer les conditions de vie et la citoyenneté des personnes en situation de handicap,
- Mettre à niveau l'offre de services en matière de petite enfance,
- Rendre accessible l'offre des centres de loisirs à l'échelle intercommunale.

Considérant qu' afin d'avoir une vision globale des enjeux sur l'ensemble du territoire, il est proposé d'organiser la démarche autour d'une gouvernance « ouverte ». Un groupe de 7 élus référents guident et pré arbitrent le travail d'élaboration de la CTG en lien avec le comité de pilotage. Les élus disposant d'un CEJ constituent un groupe de référents techniques pour suivre la démarche. Ce groupe est ouvert aux élus des communes n'ayant pas de CEJ mais qui souhaiteraient en faire partie. Un groupe de partenaires serait également associé à la démarche, Conseil Départemental Conseil Régional, Etat (DDETSPP/DSDEN/ARS), MSA, Centres sociaux et espaces de vie sociale (C-Chamiers, Périgueux, Marsac et Vergt...), Mission locale, Structures d'information jeunesse (CIJ/PIJ /BIJ), Espaces France Service, etc.

Que la construction de la CTG s'appuie sur un diagnostic partagé sur l'ensemble des 43 communes du Grand Périgueux avec les partenaires concernés. Ce diagnostic permettra de disposer d'un 'état des lieux des équipements et des services, existants et en projets, sur tous les domaines d'intervention de la CAF : Jeunesse, parentalité, solidarité et animation de la vie sociale, droits sociaux et numériques et les thèmes relevant de la compétence du Grand Périgueux : petite enfance, enfance, logement, cadre de vie et handicap en transversalité.2

Considérant que la démarche d'élaboration du diagnostic sera participative via une concertation partenariale élargie (rencontre des 43 communes et des partenaires). Il est proposé de recourir à un cabinet extérieur pour la réalisation de ce diagnostic.

Que la signature de la CTG serait prévue pour la fin du 1^{er} semestre 2022. Il est donc proposé de réaliser le travail de diagnostic au 1^{er} trimestre 2022. Afin de prolonger les CEJ qui seraient arrivés à échéance avant la signature de la CTG finale, il est nécessaire de signer un acte d'engagement transitoire qui permet le maintien des financements antérieurs.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- valide la démarche d'élaboration de la CTG telle que proposée ;
- valide de recourir à un cabinet extérieur pour réaliser le diagnostic des besoins et proposer une organisation et un plan d'action pour la future CTG ;
- autorise le président à signer l'acte d'engagement avec la CAF.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
Affiché le
ID : 024-200040392-20211125-DD2021_147-DE

DD2021_147
SLOW

Délibération publiée le 15/12/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 15/12/2021	Périgueux, le 15/12/2021
	Le Président, Jacques AUZOU